

Rente viagère Swiss Life Calmo avec financement unique – pilier 3b

Revenu supplémentaire régulier garanti à vie

Produit

Swiss Life Calmo est une rente viagère s'inscrivant dans le cadre de la prévoyance libre et comprenant des versements de rentes réguliers garantis à vie.

Recommandation

Swiss Life Calmo est le produit qu'il vous faut si vous souhaitez augmenter votre marge de manœuvre financière, pour vous et votre partenaire.

Avantages

- **Revenu garanti:** Swiss Life vous garantit par contrat le montant des rentes versées à vie.
- **Retraite anticipée:** vous avez la possibilité de définir individuellement le montant des rentes ainsi que le moment de leur versement. Selon vos besoins, vous pouvez par exemple combler la lacune résultant d'un départ en retraite anticipée en optant pour une rente plus élevée avant l'âge de la retraite, puis pour une rente plus basse lorsque la rente AVS commence à être versée.
- **Adaptation de la couverture de prévoyance:** protégez également votre partenaire. Dans ce contexte, vous décidez du montant de la rente après le décès de la première personne assurée. Cette rente peut rester inchangée ou être réduite, selon les exigences de la situation en termes de prévoyance.

- **Protection financière:** en cas de décès, la valeur de restitution vous permet d'offrir une protection financière à votre famille ou à d'autres bénéficiaires que vous désignez. Valeur de restitution: elle correspond à la somme de vos versements, déduction faite des rentes déjà versées.

Fonctionnement

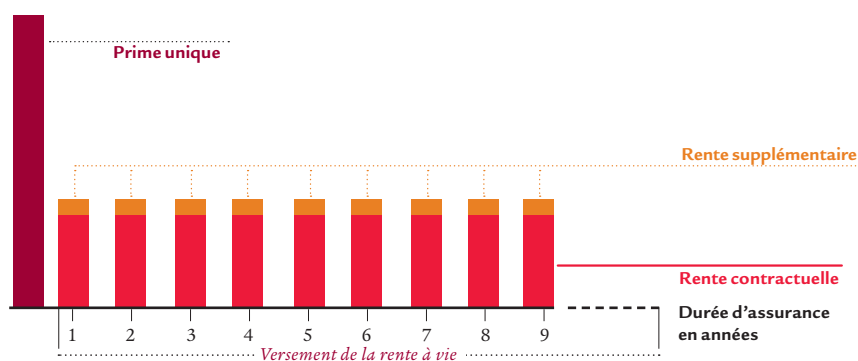
Vous avez le choix entre une rente versée immédiatement et une rente versée ultérieurement. Si vous optez pour cette dernière, vous pouvez définir avec flexibilité la durée allant jusqu'au versement du début de la rente.

Swiss Life vous garantit le versement de la rente jusqu'en fin de vie. Les rentes versées peuvent être majorées par d'éventuels excédents. Le montant des excédents attribués est redéfini chaque année et n'est pas garanti. Leur montant dépend avant tout des produits des capitaux générés chaque année ainsi que des résultats liés aux risques et aux frais.

www.swisslife.ch/fr/calmo

Représentation graphique de Swiss Life Calmo

Variante «rente viagère immédiate avec versement de rente annuel, financée par une prime unique»



En bref: faits et chiffres

Offre

Type d'assurance	Rente viagère immédiate ou différée s'inscrivant dans le cadre de la prévoyance libre (pilier 3b), sur une ou deux têtes
Financement	Prime unique en CHF/EUR pour un montant minimum de 25 000 CHF/EUR (droit de timbre exclu)
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none">• Droit de timbre: 2,5% de la prime unique pour une rente avec restitution de primes• Pendant le différé:<ul style="list-style-type: none">- pas d'impôt sur la fortune pour les rentes viagères sans restitution de primes- dans les cantons, la valeur de rachat de l'assurance est soumise à l'impôt sur la fortune (La valeur de rachat correspond à la somme que nous vous versons en cas de rachat anticipé de votre contrat d'assurance.)• Phase de versement de la rente: les rentes sont imposables à un taux de 40% avec le reste du revenu; dans la plupart des cantons, la valeur de rachat de l'assurance reste soumise à l'impôt sur la fortune

Délais

Age d'entrée	Prime unique en CHF: de 40 à 80 ans Prime unique en EUR: de 40 à 80 ans
Phase de financement	Prime unique en CHF: de 1 à 45 ans Prime unique en EUR: de 1 à 45 ans

Prestations

En cas de vie	A compter du jour convenu, vous bénéficiez de la rente garantie ainsi que d'une éventuelle rente provenant du bonus et d'une rente supplémentaire. (Rente provenant du bonus: elle complète la rente contractuelle et est financée par les excédents accumulés pendant le différé. La rente provenant du bonus reste constante sur toute la durée de la rente. Rente supplémentaire: pendant la phase de versement, la rente est complétée par des excédents annuels. La rente supplémentaire dépend du système de participation aux excédents choisi. Les excédents peuvent être soumis à des fluctuations.)
Versement de rentes	<ul style="list-style-type: none">• Versement annuel pour un montant minimum de 1000 CHF/EUR• Versement semestriel, trimestriel ou mensuel, pour un montant minimum de 500 CHF/EUR• Vous avez la possibilité de changer le début de versement de la rente pendant la phase de financement
Décès	Valeur de restitution, dans la mesure où elle est assurée
Systèmes de participation aux excédents	Au cours de la période de versement de la rente, le système de participation aux excédents choisi à la conclusion s'applique. Vous optez pour une rente supplémentaire croissante, décroissante ou constante

Possibilités

Rente sur deux têtes	Versement d'une rente inchangée ou réduite au décès de la première personne assurée
Prêt sur police	Possible jusqu'au début du versement de la rente Le prêt doit avoir été remboursé avant le début du versement de la rente
Cession et mise en gage	Possibles
Versement additionnel	Les versements additionnels sont possibles pour un montant minimum de 5000 CHF/EUR (droit de timbre exclu)
Bénéficiaires	Selon votre choix
Restitution	Vous pouvez choisir une rente viagère avec ou sans restitution



Informations supplémentaires et conseil individualisé

Etes-vous intéressé(e) par Swiss Life Calmo? Dans quels cas la rente sur deux têtes est-elle judicieuse? Divers montants de rentes sont-ils nécessaires? Votre conseiller(ère) répondra volontiers à vos questions. Rapidement et sans engagement.



- Swiss Life SA, General-Guisan-Quai 40, case postale, 8022 Zurich, téléphone 0800 378 378
- www.swisslife.ch/fr/calmo